



La police et percev@al - google, mdp et les sites payants

Par sora

Bonjour,

Depuis 2017/2018 jusqu'a 2022 janvier une ou plusieurs personne vole mon compte en banque avec divers site payant, paypal que j'ai clôturer, twitch, amazone etc...

la plus part des sites qui ne demande pas l'autorisation a ma banque en ligne car c'est de petit achat.

j'ai fais une prés-plainte mais il l'on effacer sans ma demande et mon juste demander de mettre toute mes oppositions sur Percev@al.

Le problème c'est que sur ma banque en ligne, je n'est pas tout l'historique depuis 2017 car j'ai demander rescement la possibilité de les avoir en ligne.

j'ai fais le 3639 et il me disent qu'on peut me fournir par courrier l'historique de mes compte et mes oppositions mais ça couterais environ 640euro.

je ne connais pas toute mes opposition et je peux pas mettre 640e meme si j'ai perdu plusieurs 1000ier d'euros que je n'est pas pu détecter avec + de 15 a 20 opposition faite.

la Charte d'accueil du public et d'assistance aux victimes stipule, dans son article 5: «Les services de la police nationale et de la gendarmerie nationale sont tenus de recevoir les plaintes déposées par les victimes d'infractions pénales.»

le site percev@al n'a pas de téléphone pour dialoguer.

la seul chose que je demande c'est que la police prend a charge mon compte qui va être clôturer le 30.06.2022

Si je refais une prés-plainte il vont me renvoyer vers un site tel que percev@al, je dois payer donc dans les 640 euro environ pour avoir mon historique + un avocat ?

J'ai pas d'autre choix ?

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

je vous conseille d'écrire au parquet qui vous fera ensuite auditionner dans de bonnes conditions.

Sur la plainte et sa procédure :

[url=https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm]https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm[/url]